

Présidentielle et législatives : quels enjeux pour Boulogne-Billancourt ?

Chère Boulonnaise, Cher Boulonnais,

Élu depuis deux ans au conseil municipal, j'ai toujours veillé à être force de propositions et à **exercer mon mandat de manière responsable** pour défendre vos intérêts et votre qualité de vie.

La crise liée au covid-19 et la guerre en Ukraine ont empêché un débat de fond sur les enjeux de notre pays : environnement, fiscalité, éducation, santé, sécurité, justice, défense et relance économique. Les élections législatives offriront ce temps démocratique indispensable pour fixer le cap des cinq prochaines années et redéfinir notre ambition collective.

L'élection législative des 12 et 19 juin est fondamentale pour Boulogne-Billancourt.

D'après la Constitution, le député de notre circonscription aura trois missions :

- **Voter la loi et porter des propositions de loi** à l'Assemblée nationale en accord avec les intérêts de notre ville ;
- **Contrôler l'action du gouvernement** pour s'assurer du bon emploi de l'argent public ;
- **Évaluer les politiques publiques** et s'engager à mettre fin au mille-feuille administratif qui paralyse l'action publique et dilue la responsabilité des élus.

Aussi, travailler en bonne entente avec les autres élus de sa ville est le premier devoir d'un député car il peut peser dans les débats pour soutenir les initiatives locales.

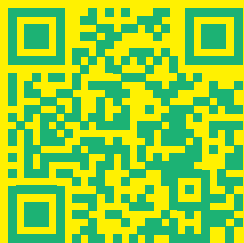
Un député est un élu de terrain.

Connaître le territoire et ses habitants, être à leur écoute, veiller à l'adéquation entre leurs intérêts et les propositions de loi qui sont formulées : telles sont les missions informelles mais permanentes d'un représentant à l'Assemblée nationale.

Antoine
de **JERPHANION**

Président du groupe Avec Vous, Pour Boulogne-Billancourt,
Conseiller territorial

Flashez ce
QR code :



échangeons sur :

DYNAMIQUE.FR/LEGISLATIVES2022


suite
au verso

Malgré le départ de nombreuses familles boulonnaises vers des villes moins denses et moins chères, **je reste optimiste et confiant**. Nous avons les moyens de porter une vision ambitieuse, pragmatique et responsable pour Boulogne-Billancourt.

Grâce à des maires et parlementaires bâtisseurs comme André Morizet, Alphonse Le Gallo, Georges Gorse et Jean-Pierre Fourcade, **notre ville a toujours su réinventer son modèle d'attractivité**.

Les propositions que je formule depuis deux ans pour Boulogne-Billancourt nous permettront de réenclencher la dynamique dont nous avons besoin : Halle de la gastronomie, ferme urbaine, cité des sports accessible à tous, plan Mobilités, rénovation du commissariat, renforcement des politiques de santé de proximité et développement des offres éducatives et culturelles.

Ces propositions anticipent le grand chantier du prochain quinquennat : la réforme de l'Etat et de l'organisation territoriale de notre pays. La dépense publique doit se recentrer sur ses missions régaliennes et sur des investissements d'avenir.

Aujourd'hui, je crée **DYNAMIQUE**, une plateforme de débats et de propositions pour échanger avec vous. Rejoignez-nous pour apporter votre pierre à l'édifice de cette nouvelle page à écrire pour Boulogne-Billancourt !



Contactez-moi
sur whatsapp



Contactez-moi
sur Instagram



ne pas jeter sur la voie publique, merci.

Je donne 30€ 60€ 100€ autre : _____ €

*Votre adhésion/votre don sont plafonnés à 7 500€ par personne physique et par an et peuvent ouvrir droit à une réduction annuelle d'impôt sur le revenu à hauteur de 66% de son montant, dans la double limite de 20% du revenu imposable et de 15 000€ de dons par foyer fiscal. Pour cette année 2022, un reçu à joindre à votre déclaration de revenus vous sera adressé en septembre 2022.

100€ de don - 66€ de réduction d'impôt - 34€ d'effort réel

Afin de recevoir mon reçu, j'indique mon adresse fiscale (si différente de l'adresse postale) :

Adresse fiscale : _____

Ville : _____ Code postal : Pays : _____

Je certifie sur l'honneur que :

Je suis une personne physique et le règlement de mon adhésion et / ou de mon don ne provient pas du compte d'une personne morale (Société, association, collectivité...)

Le paiement de mon adhésion/don provient exclusivement de mon compte personnel ou d'un compte joint

- J'envoie par courrier postal ce bulletin d'adhésion accompagné du moyen de paiement à : Association Nationale de Financement de Dynamique – ANFD, 103 avenue André Morizet 92100 Boulogne-Billancourt

- Je règle par carte bleue en ligne sur : dynamique.fr/don

Date et signature

SI RÈGLEMENT PAR CHÈQUE :
À L'ORDRE DE : ANFD

PLAFOND LEGAL : Loi n° 88-327 du 11 mars 1988 relative à la transparence financière de la vie politique.

article 11-4, premier alinéa : Une personne physique peut verser un don à un parti ou groupement politique si elle est de nationalité française ou si elle réside en France. Les dons consentis et les cotisations versées en qualité d'adhérent d'un ou de plusieurs partis ou groupements politiques par une personne physique sont limités à une ou plusieurs associations agréées en qualité d'association de financement ou à un ou plusieurs mandataires financiers d'un ou de plusieurs partis ou groupements politiques ne pouvant annuellement excéder 7 500 euros (15 000 euros par foyer fiscal).

article 11-4, troisième alinéa de l'article 11-4 : Les personnes morales à l'exception des partis ou groupements politiques ne peuvent contribuer au financement des partis ou groupements politiques, ni en consentant des dons sous quelque forme que ce soit, à leurs associations de financement ou à leurs mandataires financiers, ni en leur fournissant des biens, services ou autres avantages directs ou indirects à des personnes à leur profit habituellement pratiqué. Les personnes morales à l'exception des partis et groupements politiques ainsi que des établissements de crédit et sociétés de finance sociale dans un État membre de l'Union européenne ou parties à l'accord sur l'Espace économique européen, ne peuvent en consentir des prêts aux partis et groupements politiques ni apporter leur garantie aux prêts octroyés aux partis et groupements politiques.

article 11-5, premier alinéa de l'article 11-5 : Les personnes qui ont versé un don ou consenti un prêt à un ou plusieurs partis ou groupements politiques en violation des articles 11-3-1 et 11-4 sont punies de trois ans d'emprisonnement et de 45 000 € d'amende.

PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES : Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par « Dynamique » et son association de financement (ANFD, agréée) pour la gestion de vos dons, l'établissement et la mise à disposition de votre reçu, ainsi que pour nos actions de communication personnalisées à votre intention. Elles sont conservées pendant 2 ans et sont exclusivement destinées à l'usage de « Dynamique » et de son association de financement (ANFD). Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978 et du RGPD, vous pouvez exercer vos droits d'accès, de rectification, de suppression, de portabilité et d'opposition aux informations vous concernant. Vous pouvez exercer ces droits en nous écrivant à « Dynamique » - 103 avenue André Morizet 92100 Boulogne-Billancourt - France.

**NOUS
SOUTENIR**
en faisant
un don
défiscalisé